

**Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest**

**Objet : Vie Institutionnelle : Présentation du rapport d'évaluation du dispositif de lutte contre l'absentéisme des élus communautaires**

**Séance du 15 avril 2024**

**2<sup>ème</sup> convocation**

**Délibération n°30**

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 7

Absents : 33

Votants : 9

- dont « pour » : 9

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 07 avril 2024 suite à l'absence de quorum constatée ce jour, s'est réuni sous la présidence de M. IBRAHIMA Said Maarifa, dans la salle de réunion de la 3CO, le lundi 15 avril 2024 à 13 heures.

**Présents :**

IBRAHIMA Said Maarifa, ATTIBOU Zainati, BOINA Rifay Raim, ISSOUFFI Ramadani, MADI OUSSENI Mohamadi, MOHAMED Zainaba, MROIVILI Mouhamadi Moindjié.

**Absents :**

AHMED COMBO Papa, SAID Mariame, ABDOU COLO Nassuhati, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ADAM Ahmed, BOINA M'ZE Salim, MIKIDADI Madihali, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, RAMA Ahmed, RIDHOI Zainabou, YSSOUMAIL Ahamadi, ABDOU Fatima, ABDOURAHAMANE Céline, ANDJILANI Housséni, BOINAIDI Habachia, BOURA ZOUNAKI Fatima, CHANRANI Daoudou, Houssamoudine ABDALLAH, NOUDJOU Madi Assani, SAID-SOUFFOU Soula, YSSOUFI Chaidati, ABDALLAH Oidhuati, ABDOU Mohamed, AMBDI Youssouf, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, MADI Fatima, MROIVILI MOILIM Amina, SIAKA Ahamada, BACAR Inchaty Soilihi, MDALLAH Anlamati, CHANFI Bibi, ALLAOUI Mohamed.

**Absents représentés :**

M. CHANRANI Daoudou représenté par M IBRAHIMA Said Maarifa

M. MIKIDADI Madihali représenté par M. MROIVILI Mouhamadi Moindjié.

**Secrétaire de séance :** M BOINA Rifay Raim

Considérant qu'afin de lutter contre l'absentéisme, le conseil communautaire a mis en place un dispositif de réfections de 25% et 50% des indemnités de fonctions des élus en cas

d'absences répétées non justifiées et qu'il convient d'évaluer le dispositif et se projeter sur les mesures correctives éventuelles à mettre en œuvre,

**Vu** la délibération n°86 du 28/08/2020 fixant les indemnités de fonction des élus communautaires,

**Vu** la délibération n°60 du 26/11/2021 portant avenant au règlement intérieur relatif au présentisme des élus communautaires,

**Vu** la délibération n°23 du 08/04/2023 portant évaluation du dispositif contre l'absentéisme des élus communautaires,

**Vu** le rapport d'évaluation ci-joint,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### **Décide**

**De prendre acte** de la présentation du rapport d'évaluation du dispositif de lutte contre l'absentéisme des élus communautaires et des propositions d'actions à mettre en œuvre,

### **D'adopter les mesures de dissuasion complémentaires suivantes :**

- Appliquer les réfections après 2 absences constatées dans une intervalle de 3 réunions successives,
- Interpréter la présence à une réunion comme la participation effective à l'ensemble des travaux et/ou délibérations,
- Exclure tout élu visé par l'un des cas de réfaction prévus dans le dispositif anti-absentéisme mis en place au sein de l'epci, du bénéfice d'une participation à toutes missions ou manifestations à l'extérieur (congrès AMF, Interco' Outre-mer, et autres), pour une durée de 12 mois à partir de la date de signature du premier arrêté portant réfaction de ses indemnités de fonctions,
- Mettre à la disposition du public les tableaux de présence aux réunions par une diffusion sur le site de l'epci et un affichage à la 3CO et dans les mairies.

D'autoriser le président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Fait et délibéré le 15/04/2024**

**Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre**

**Le président de la 3CO**



Signé par : Saïd Maanrifa IBRAHIMA  
Date : 15/04/2024  
Qualité : Président

**M. IBRAHIMA Saïd Maanrifa**

**Président de la Communauté  
des Communes du Centre Ouest**

### Rapport sur le présentisme des élus au titre de 2023

Le taux moyen de participation aux réunions du conseil communautaire est passé de 13.5% en 2022 à 21.6% en 2023. Par ailleurs, on est passé de 3 réunions sans quorum en 2022 à 1 réunion sans quorum en 2023. Cette mobilisation par rapport à 2022 s'explique par le travail du directeur de cabinet et de la secrétaire de direction qui, avant chaque conseil, appelaient et rappelaient systématiquement les élus avec à l'appui, l'envoi de textos et de mails suivis de rappels.

Tableau de participation

Conseil communautaire	Nombre de présents	Participation moyenne aux CC	Nombre d'absents	Nombre de représentés	2 <sup>ème</sup> lecture
11/02/2023	26	21.60	14	1	
08/04/2023	23		17	2	
13/07/2023	22		18	3	
04/10/2023	14		26	0	X
03/11/2023	23		17	10	

A l'instar de 2022, l'absentéisme est beaucoup plus marqué chez les conseillers communautaires non bénéficiaires d'une délégation dont 6 n'ont pris part à aucune des 5 réunions du conseil communautaire tenues en 2023. Pour rappel, en 2022 ils étaient 5 à n'avoir participé à aucune des 10 réunions du conseil communautaire.

Tableau de présence

Identité des élus		CC 11/02/23		CC 08/04/23		CC 13/07/23		CC 04/10/23		CC 03/11/23	
		P	A	P	A	P	A	P	A	P	A
1	Ahmed Combo Papa	X		X		X		X		X	
2	Abdallah Oidhuati		X		X		X		X		X
3	Abdallah Houssamoudine cd	X		X		X			X		X
4	Abdou Fatima		X		X		X		X	X	
5	Abdou Mohamed		X		X		X		X		X
6	Abdou Colo Nassusati	X		X		X		X		X	
7	Abdou Eloihide Dhatia		X	X		X			X	X	
8	Abdourahamane Céline	X		X			X		X	X	
9	Adam Ahmed	X			X	X			X	X	
10	Allaoui Mohamed vp		X	X		X			X	X	
11	Ambdi Youssouf cd	X			X		X		X		X
12	Attibou Zainati vp	X		X			X	X		X	

13	Bacar Soilihi Inchati	X		X			X	X			X
14	Boina M'zé Salim vp	X		X		X		X		X	
15	ANDJILANI Housseni							X		X	
16	Boinaidi Habachia	X		X			X		X	X	
17	Boura Zaounaki Fatima		X	X			X		X	X	
18	Chanfi Bibi	X		X		X		X		X	
19	Chanrani Daoudou vp	X		X			X		X	X	
20	Digo Popina	X			X		X		X		X
21	Halidi Hadidja		X		X		X		X		X
22	Ibrahim Said Maarif p	X		X		X		X		X	
23	Issoufi Ramadani	X			X		X		X	X	
24	Madi Fatima		X		X		X		X		X
25	Madi Ousseni Mohamadi	X		X		X		X			X
26	Mdallah Anlamati cd	X		X		X		X			X
27	Mohamed Zainaba	X		X		X			X		X
28	MADHALI Mikidadi				X			X		X	
29	Mohamed Mroudjae Issoufa	X			X	X			X	X	
30	Mroivili Mouhamadi Moindjié cd	X		X		X		X		X	
31	Mroivili Moilim Amina		X		X		X		X		X
32	Noudjoum Madi Assani	X		X		X			X		X
33	Rama Ahamed	X		X		X		X		X	
34	Rihoi Zainabou vp	X		X		X			X	X	
35	Said Mariame vp	X		X		X		X		X	
36	Said-Souffou Soula cd		X		X	X			X		X
37	Siaka Ahamada		X		X		X		X		X
38	Soumaili Mhamadi	X			X		X		X		X
39	Yssoufi Chaidati		X	X		X			X		X
40	Yssoumail Ahamadi	X			X	X			X	X	

Malgré la hausse du taux de participation moyenne, la mobilisation des élus communautaires pour les réunions institutionnelles reste faible. Ce qui justifie la révision et le renforcement du dispositif anti-absentéisme mis en place au sein de l'epci.

Pour faire face à l'absentéisme des élus, le conseil communautaire avait décidé lors du débat de 2023 d'adopter au dispositif de réfaction, un dispositif de sensibilisation se déclinant comme suit :

- Mieux impliquer les conseillers communautaires dans le fonctionnement de l'intercommunalité et sur les enjeux du territoire via l'organisation de séminaires thématiques semestriels,
- Les intéresser davantage aux travaux de la 3CO en les invitant à des réunions de travail sur des sujets de fond avant de les réunir en commission et en bureau pour valider des projets de délibérations,
- Leur faire un rappel régulier du planning des réunions institutionnelles,
- Donner de l'importance aux réunions de seconde lecture en leur laissant le temps de s'organiser avant de les convoquer,
- Et enfin mettre un système d'appel et de rappel, d'envoi de textos et de mails suivis de rappels pour s'assurer de leur présence aux réunions (commissions, bureau, conseil) avant de les convoquer.

### **Propositions**

Compte tenu des difficultés rencontrées par les services de la 3CO dans la mise en œuvre pratique de certaines des mesures sus-déclinées, faute de temps ou pour des raisons évidentes d'agenda, il est proposé au conseil communautaire d'adopter les mesures de dissuasion complémentaires suivantes :

- Appliquer les réfections après 2 absences constatées dans une intervalle de 3 réunions successives,
- Interpréter la présence à une réunion comme la participation effective à l'ensemble des travaux et/ou délibérations,
- Exclure tout élu visé par l'un des cas de réfection prévus dans le dispositif anti-absentéisme mis en place au sein de l'epci, du bénéfice d'une participation à toutes missions ou manifestations à l'extérieur (congrès AMF, Interco' Outre-mer, et autres), pour une durée de 12 mois à partir de la date de signature du premier arrêté portant réfection de ses indemnités de fonctions,
- Et enfin, mettre à la disposition du public les tableaux de présence aux réunions par une diffusion sur le site de l'epci et un affichage à la 3CO et dans les mairies.

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le



ID : 976-200059871-20240415-335\_2024-DE